

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 227-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1145

Déposée le: 17.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Amstutz (Corgémont, Les Verts) (porte-parole)
Daetwyler (Saint-Imier, PS)

Cosignataires: 14

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 20.11.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Quel avenir pour la ligne Moutier-Soleure?

La ligne Moutier-Soleure est une artère reliant de nombreuses localités de la région et un élément non négligeable du réseau ferroviaire suisse. Chaque élément de ce réseau a son importance. Elle est un moyen de déplacement indispensable à de nombreux travailleurs, étudiants et écoliers. Elle décharge la route d'un trafic en constante augmentation et évite des détours routiers absurdes. Elle peut faciliter l'accès à la gare TGV de Meroux aux habitants de la région soleuroise. Elle peut permettre le développement de zones d'habitat proches des gares, aspect important dans le cadre de la nouvelle conception de l'aménagement du territoire. Elle favorise le tourisme doux dans le Parc Naturel régional du Thal et de toute cette partie de la crête jurassienne. Elle assure un accès à la nouvelle télécabine du Weissenstein, promise à un grand succès.

D'après les médias, l'Office fédéral des transports a en effet confirmé que les discussions seraient prochainement échangées entre la Confédération et les cantons de Berne et de Soleure au sujet de l'avenir de cette ligne. L'OFT envisage de tout simplement la supprimer et de la rem-

placer par un service de bus. Il estime en effet que les travaux de rénovation complète du tunnel du Weissenstein (Gänsbrunnen - Oberdorf) seraient trop élevés (170 millions). Or le coût d'assainissement de ce tunnel, en comparaison avec les investissements consentis dans le réseau routier où l'on parle de milliards, doit être relativisé. Une telle décision ne ferait qu'affaiblir le réseau régional et même mettre en péril les lignes voisines.

Ce sujet a retenu toute l'attention du CJB, de la CRT 1 et des communes de la couronne prévôtoise. Cela démontre que ces organismes du Jura bernois sont inquiets de voir une de leurs lignes ferroviaires disparaître.

Dans le « Rapport sur l'aménagement du territoire de 2014 » on peut lire, en page 4, que l'un des objectifs principaux est le suivant : « Faire concorder le développement des transports et communication et l'urbanisation. » Or, comment pourrait-on assurer la vitalité économique d'une région sans maintenir des moyens de communication indispensables ?

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. De quelle manière va-t-il défendre le maintien de cette ligne ?
2. De quels moyens de persuasion dispose-t-il à cet effet ?
3. Quels arguments est-il prêt à faire valoir auprès des instances consultées (Conseil fédéral, CFF, OFT, BLS, canton de Soleure) ?
4. Envisage-t-il de coordonner son action avec le canton de Soleure ?

Motivation de l'urgence :

Des informations sur les résultats intermédiaires et finaux devant être fournis en 2015, il est important que le Conseil-exécutif s'exprime au plus vite à ce sujet.